

République Française – Département du Var

Syndicat Mixte d'Assainissement

Commune du Lavandou

Communauté de Communes du Golfe de Saint-Tropez

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL SYNDICAL

SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2024

Nombre de membres élus : 4

En exercice : 4

Présents : 4

Votants : 4

Le Conseil Syndical dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire en Mairie du Lavandou sous la présidence de M. Gil BERNARDI.

Présents : Messieurs Gil BERNARDI, Jean PLENAT, Patrick LESAGE et Madame Anne-Marie WANIART

Secrétaire de séance : M. Patrick LESAGE

Date de convocation : 6 septembre 2024

N° délibération : 2024-12

DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°1

Vu les crédits ouverts au budget primitif au titre de l'exercice budgétaire 2024,

Considérant la nécessité d'ajuster les crédits des sections de fonctionnement et d'investissement,

Monsieur le président propose au Conseil Syndical d'autoriser la décision budgétaire modificative n°1 du budget du Syndicat Mixte de l'exercice 2024 comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

Chapitre	Intitulé	BP 2024	Montant DM n°1	BP + DM n°1
011	Charges à caractère général	60 000 €	49 000 €	109 000 €
022	Dépenses imprévues	9 000 €	-9 000 €	0 €
66	Charges financières	56 000 €	-40 000 €	16 000 €

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

Chapitre	Intitulé	BP 2024	Montant DM n°1	BP + DM n°1
041	Opérations patrimoniales	0 €	69 248,75 €	69 248,75 €
21	Immobilisations corporelles	399 493,26 €	247 495 €	646 988,26 €

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

Chapitre	Intitulé	BP 2024	Montant DM n°1	BP + DM n°1
041	Opérations patrimoniales	0 €	69 248,75 €	69 248,75 €
13	Subventions d'investissement	0 €	247 495 €	247 495 €

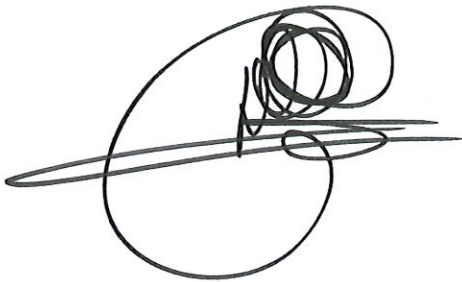
Le Comité Syndical
Après en avoir délibéré
A L'UNANIMITE – 4 voix pour

ADOpte la décision budgétaire modificative n°1 au budget primitif 2024 qui s'équilibre à 316 743,75 € en section d'investissement.

FAIT AU LAVANDOU, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Secrétaire de séance

Monsieur Patrick LESAGE



Le Président

Monsieur Gil BERNARDI



Date de publication :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Toulon à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture du Var ou date de sa publication.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-258301167-20240927-SMA2024-12-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/10/2024

Publication : 07/10/2024